

**Communauté de Communes  
du Pays de l'Ourcq  
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du  
Lundi 17 Mars 2014**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **Lundi 17 Mars 2014 à 20 heures 45**, sous la présidence de Francis CHESNÉ.

**PRESENTS :**

**Francis CHESNE, Ludovic MICHON, Micheline BENOIT, Olivier CHESNEL, Jean-Denis LIMOSIN, Agnès NEVOU, Christian DUGUE, René NOEL, Carmen LEMONNIER, Jean-Michel CAILLIER, Céline LIMOSIN, Jean-Jacques SIMON, Gisèle DECOCQ**

**ABSENTS :**

**Rudyard RACCO.**

**REPRESENTES : Christine JAVERI représentée par Gisèle DECOCQ.**

**ORDRE DU JOUR**

**Secrétaire de séance Ludovic MICHON**

1. Approbation du compte rendu du 16 décembre 2013.
2. Délibérations :
  - Présentation et Vote du compte administratif 2013 ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie.
  - Calcul pour le paiement des agents recenseurs.
3. Informations et questions d'actualité.

\*\*\*\*\*

**1° Approbation du compte rendu du 16 décembre 2013.**

Le Maire fait la lecture du compte rendu, il est demandé d'apporter les rectifications suivantes pour cette séance : Mme Micheline BENOIT excusée, et Céline LIMOSIN présente. Le Maire informe qu'une campagne d'abattage d'arbres dangereux est engagée sur le VC7 jusqu'au CD 65 par la rue de Trousse-Vache. Tous les propriétaires ont été avisés. Suite à ces corrections, le compte rendu est soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité des  
Membres présents ou représentés.*

## 2° Délibérations

### a)Présentation et Vote du compte administratif 2013 et le compte de gestion de la Trésorerie.

Le Maire présente le compte administratif 2013, dernier document de la mandature, avant les élections municipales du 23 mars 2014.

Ce compte administratif qui vous est présenté en dépenses et en recettes de l'année 2013 est en parfaite concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie de Lizy sur Ourcq en charge de la gestion des comptes communaux.

Vous trouverez ci-dessous le décompte :

#### Section de fonctionnement

Recettes propres à l'exercice :		425 874.47€	
Dépenses propres à l'exercice :	-	377 343.79€	
			<hr/>
Résultat de l'exercice		48 530.68€	
Report de l'exercice N-1 (2011)	+	29 786.34€	
			<hr/>
Résultat de clôture (cumulé)	+	78 317.02€	résultat
cumulé qui sera repris ligne 002 en recettes de fonctionnement BP2014			

#### Section d'investissement

Dépenses		272 651.62€	
Déficit N-1	+	50 330.19€	
			<hr/>
		322 981.81€	
Recettes	-	275 302.62€	
			<hr/>
Déficit de	-	47 679.19€	(repris au 001 BP 2014).

Le Maire indique que des restes à réaliser ont été repris au compte 2128 000 dépenses d'investissement pour 26 000€ afin de régler les dernières factures de l'aménagement du terrain de foot et l'aire de jeux et également les recettes d'investissement pour 75 280€ ( subventions) plus 70 000€ (emprunt).

Il indique que le remboursement de la dette communale en 2013 a été de 29 273.39€ en capital ; 1491.93€ en intérêts, soit une annuité de 30 765.32€.

Le Maire précise que ces deux emprunts s'éteindront en juin 2014. et que nous aurons le nouvel emprunt de 70 000€ auprès du crédit agricole sur le BP2014.

**Concernant l'investissement nous avons réalisé pour l'année 2013 :**

- Comptes 2031/2128/21312/2135/21534/2183/2184/2313/
  - 2031 Etude pont Rademont \*  
: 1 590.68€
  - 2031 phase conception sécurité pont rademont \* : 484.38€
  - 2031 SPS TP \* : 753.48€
  - 2031 Solde honoraire bureau d'études \* : 3 294.98€
  - 2031 Publication : 1 100.32€
  - 2128 fourniture lisse stade : 8 958.28€
  - 2128 clôture aire de jeux : 11 556.95€
  - 2128 sas entrée et portillon : 7 857.72€
  - 21312 2 portes et 2 fenêtres école chaton : 15 855.97€
  - 2135 changement centrale église : 1 687.56€.
  - 21534 remplacement lanternes : 5 359.13€
  - 2183 informatique (écran ordi) : 1 468.64€
  - 2184 clim mobile : 505.00€
  - 2313 situations 1/2/3/4/5 pont rademont : 159 779.73€
  - 2313 lavoir de chaton : 30 820.92€

**Détail dépenses du Pont de Rademont :**

**Honoraires**

Année 2012 Honoraires 2012 + Annonce + Etude sol = 11 433.34€  
 Année 2013 Frais étude + phase conception + SPS = 6 123.52€  
**Total 17 556.86€**

**Travaux**

**Entreprise CAVAZZA**

2012 situation 1 : 14 114.59€  
 2013 Situation 2 : 29 540.12€  
 Situation3 : 15 990.52€  
 Renforcement : 1 196..00€  
 Situation 4 : 26 097.61€  
 Aménagementtt/enrobés : 23 519.34€  
 Situation 5 : 13 388.68€  
 Eiffage : 30 642.72€  
 CAVAZZA Zone 30 : 5 290.15€  
**Total 159 779.73€**

Concernant les dépenses et recettes de fonctionnement, elles correspondent aux prévisions, et relèvent de la gestion courante.

Le Maire sollicite le Conseil pour diverses explications, aucune demandes ou questions étant posées, le Maire passe la présidence à Monsieur René NOEL doyen de l'assemblée, pour le vote du compte administratif 2013 et du compte de gestion de la Trésorerie.

*Adopté à l'unanimité  
Des Membres présents ou représentés.*

Le Maire informe le Conseil qu'il a été reçu en Mairie le compte rendu de l'analyse financière effectuée par la Trésorerie de Lizy sur Ourcq, sur les budgets communaux de 2008 à 2012, il s'avère que la commune de Vendrest est bien gérée..

#### **a) Calcul pour le paiement des agents recenseurs.**

Le Maire informe que le recensement a été exécuté et réalisé à 99,9%, par les agents recenseurs Nathalie LHERMITTE et Caroline LITARDI.

Le Maire indique les chiffres du recensement :

Nombre d'habitants 747 contre, 734 en 2009.

Répartition

- Ferme des Brulis = 15 habitants
- Vendrest = 462 habitants
- Chaton = 221 habitants
- Rademont = 49 habitants

Logements recensés : 317

Résidences principales : 272

Résidences secondaires : 28

Logements vides, à louer ou en travaux : 16

Non enquêté : 1

Gisèle DECOCQ questionne le Maire sur les difficultés rencontrées sur ce recensement, le Maire répond que des problèmes sur un secteur est apparu, qu'il a mis tout en œuvre pour les résoudre. Au final le recensement a été exécuté et réalisé à hauteur de 99.9%.

Le Maire suggère que la rémunération ne devrait pas être en dessous du SMIC, d'après la demande de certains conseillers un calcul doit être fait au prorata du travail fournit par chacun des agents recenseurs.

Il est proposé au Conseil de payer les agents recenseurs sur la base de :

- 1,72€ par habitant et 1,13€ par logement.

*Le Maire ouï et entendu  
Chaque Conseiller s'étant exprimé ou ayant pu le faire  
Le Conseil décide,*

- Adopte le mode de paiement de 1.72€ par habitant et 1.13€ par logement
- Demande au Maire de faire la répartition entre les agents recenseurs des bulletins récoltés et le nombre de personnes recensées.

***Adopté à l'unanimité  
Des membres présents ou représentés.***

### 3. Informations et questions d'actualité.

Constitution du Bureau de Vote pour les élections municipales du 23 mars et 30 mars 2014.

Bureau de vote du 23 mars 2014	
8 H – 11 H	Francis CHESNÉ, Christian DUGUÉ, Gisèle DECOCQ, Jacques DUSSIEU
11H – 13H	Carmen LEMONNIER, Jean-Denis LIMOSIN, René NOEL, Philippe LAGARDE
13H – 15H	Céline LIMOSIN, Jean-Michel CAILLIER, Micheline BENOIT, François LEGUEN
15H – 18H	Francis CHESNÉ, Olivier CHESNEL, Jean-Jacques SIMON, Patricia MAGU.
Bureau de vote du 30 mars 2014	
8 H – 11 H	Francis CHESNÉ, Christian DUGUÉ, Gisèle DECOCQ, Jacques DUSSIEU

11H – 13H	Céline LIMOSIN, Jean-Denis LIMOSIN, René NOEL, Philippe LAGARDE
13H – 15H	Carmen LEMONNIER, Agnès NEVOU, Micheline BENOIT, François LEGUEN.
15H – 18 H	Francis CHESNÉ, Olivier CHESNEL, Jean-Jacques SIMON, Patricial MAGU.

Le Maire informe le conseil que le 10 mars 2014 il a reçu un courrier recommandé avec AR émanant de M. DUSSIEU, adressé au Maire et aux conseillers, il distribue une copie du courrier afin que les conseillers puissent en prendre connaissance, ce courrier relate des faits qui attaquent la gestion de la commune, et le Maire dans ses fonctions.

Le Maire entend répondre publiquement au courrier en rétablissant les faits qui lui sont reprochés.

Cette fois-ci j'ai décidé de vous en faire part parce que le contenu est assez surprenant et concerne la gestion communale.

***1ère question : M.DUSSIEU demande qu'est devenu son courrier déposé en mairie du 20/10/2012 ? Le conseil a-t-il été informé ?***

### **Réponse du Maire**

Effectivement je n'ai pas lu le courrier du 20/10/2012. Le contenu ne concernait pas la gestion communale. M DUSSIEU en tant que liquidateur de la SARL EPICERIE DE VENDREST souhaitait faire supporter à la commune le remboursement d'une annonce légale concernant la dissolution de la SARL EPICERIE DE VENDREST pour un montant de 138.19€. Je rappelle que c'est de la gestion PRIVEE, je me suis rapproché de la trésorerie de lizy sur ourcq. La réponse fut sans appel, remboursement illégal.

Le liquidateur oublie que lorsque qu'il était MAIRE il a fait voter le 27/02/2008 une subvention en faveur de la Sarl Epicerie de Vendrest via l'Association les Amis de l'Epicerie de Vendrest pour un montant de 6000€. Cette association devait reverser cette somme à la Sarl Epicerie de Vendrest.

Pourquoi faire ! **payer** le solde des factures dues, en contre partie la Sarl Epicerie de Vendrest récupère 3096€ de TVA qu'elle devait reverser à la commune via l'Association les Amis de l'Epicerie.

Au 17/03/2014 aucun versement n'a été effectué au profit de la commune.

Par contre j'ai reçu le 29/01/10 un courrier du cabinet d'expertise comptable Meaux Expert que la Sarl Epicerie de Vendrest était redevable de la somme de 3 549.73€. J'ai répondu téléphoniquement au cabinet que la commune n'était pas redevable de cette somme d'argent et que je ne paierais pas. Je l'ai dirigé vers le liquidateur.

L'expert comptable m'a annoncé que sans régularisation de cette somme il arrêterait sa mission. Et que nous ne récupérons pas la TVA.

Le 23/03/2010 j'ai reçu un autre courrier du même cabinet m'informant qu'il avait stoppé toute intervention sur le dossier. J'ai confirmé par écrit (recommandé avec AR) qu'il fallait s'adresser à M. DUSSIEU nommé liquidateur lors de l'assemblée générale du 06/09/2006 pour régler les affaires de la Sarl Epicerie de Vendrest, depuis silence total. La négligence du suivi du dossier par le liquidateur n'a pas permis à la commune de récupérer les 3 096€ de TVA attendu. Voilà la situation de la Sarl Epicerie de Vendrest.

**2ème Question de M.DUSSIEU, concernant le marché du pont de Rademont, il n'est fait dans les comptes rendus aucune mention de l'acceptation par le Conseil des résultats de l'ouverture des plis et du vote à partir duquel les travaux sont réalisables ?**

**Le Maire répond** que le 24/09/2012 un comité technique s'est réuni sous ma présidence en présence du maître d'œuvre, de 2 conseillers municipaux et j'ai bénéficié de l'assistance de la responsable marché de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq pour examiner les dossiers et apprécier la conformité administrative du marché.

Le 04/10/2012 j'ai réuni la commission des travaux élargie pour le résultat de l'analyse (5 conseillers présents) le maître d'œuvre le maire voir compte rendu du 26/09/2012.

La Commission d'appel d'offres n'est constituée que si le seuil de la maîtrise d'œuvre dépasse 200 000€ et le seuil pour les travaux dépasse 5 millions €, nous sommes en dessous des seuils. De plus le conseil m' a accordé à l'unanimité des membres présents, lors de la séance publique du 10/04/2008 une délégation de pouvoir conformément à l'article L2122-22 du CCGT sans seuil ce qui permet d'informer simplement le conseil. Le conseil a été régulièrement informé du déroulement de l'opération voir différents comptes-rendus.

Tout a été fait d'une manière régulière les documents sont disponibles et consultables en mairie.

**3ème question : M. DUSSIEU signale qu'aucune consultation et/ou devis concernant les travaux de rustines faites sur la route de Vendrest Chaton ont été mentionnés sur les compte rendus ?**

**Réponse du Maire,**

Les rustines ont été réalisées dans les mêmes conditions que le déneigement. J'ai pris contact auprès de plusieurs entreprises de travaux publics pour le chiffrage au m2. Ce dernier était de l'ordre de 50€ à 90€ le m2 sans assurer le déneigement matinal moyennant rémunération. L'entreprise TPLV m'a proposé le prix suivant de 45€ à 55€ le m2 et assurer le déneigement matinal. Le choix est rapide et sans appel. Une fois de plus la réglementation est respectée.

***4ème question M.DUSSIEU, concernant la vente du parc locatif à l'OPH 77, lequel sollicite la garantie d'emprunt consentie par la commune à l'OPAC de MEAUX pour un prêt de 166 800€ sur 30 ans ?***

**Réponse du Maire,**

La délibération prise au profit de l'OPH77 est une délibération de principe. Cette délibération prévoit le cautionnement d'un prêt de 166800€ sur 30ans. Pourquoi sur 30 ans, c'est pour préserver la priorité aux habitants de Vendrest pour l'obtention d'un logement. De toute façon une proposition d'une nouvelle délibération sera proposée. Au nouveau conseil de prendre ses responsabilités.

***5ème question : M.DUSSIEU concernant l'emprunt 70 000€, pourquoi un tableau d'amortissement n'a pas été soumis au Conseil, pour montrer qu'un remboursement trimestriel est plus avantageux qu'un remboursement annuel ?***

**Réponse du Maire**

Lors de la réunion publique chaque conseiller a eu le résultat de la consultation de trois banques, le conseil a choisi le crédit agricole.

J'ai proposé deux choix :

- remboursement en **capital constant** périodicité d'intérêts trimestrielle, total des intérêts payés 10 834,25€ sur 10 ans.
- remboursement **échéances constantes** périodicité trimestrielle, total des intérêts payés 11 363.15€ sur 10 ans.

Tout naturellement le conseil a choisi la première proposition, la plus avantageuse pour la commune. Je ne vois pas la nécessité d'établir un tableau avec un remboursement annuel puisque cela est désavantageux pour la commune.



***6ème question : M. DUSSIEU concernant le prêt du terrain de foot à un club et/ou la commune de Montreuil aux Lions ?***

**Réponse du Maire.**

Le prêt du terrain **seul** dans un premier temps a été proposé à plusieurs reprises par différents conseillers et je n'ai pas décidé seul contrairement à vos dires. Ce prêt, s'il aboutit devra tenir compte des sportifs locaux. Il va de soi que pour réaliser une telle opération il faudra signer une convention à charge au prochain conseil de prendre ses responsabilités.

Que cherche M DUSSIEU ?

J'aurai souhaité qu'il gère le RPI avec la même rigueur et honnêteté que je gère la commune. Pendant ces 6 dernières années le conseil que j'ai l'honneur de présider n'a eu que pour seul objectif défendre l'intérêt général de la commune.

**QUESTIONS ORALES**

M. Olivier CHESNEL signale et demande vu la diminution du passage pour le ramassage du tri (poubelles bleues) si la taxe des ordures ménagères est envisagée, et si des plus grands containers seront distribués ?

Gisèle DECOCQ demande la réponse à son courrier envoyé à la Communauté de Communes sur les frais appliqués en cas de non paiement ou de retard des factures de la SAUR ? Le Maire répond qu'il a remis le courrier à la Communauté de Communes.

Jean-Jacques SIMON signale que les pneus d'hiver du véhicule communal n'ont pas été changés.

René NOEL informe que la serrure du lavoir de la rue à l'eau a été fracturée, il faudra la changer. Il demande qu'une affiche « Baignade Interdite » soit apposée sur tous les lavoirs de la Commune.

Le Maire remercie M. René NOEL pour tous les services rendus et travaux exécutés bénévolement pour la commune.

Affiché le 22 mars 2014.